

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

**ARRÊTE N°22/138 INTERDISANT
PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT**

Rue de l'Hôtel de Ville (R 23)

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **SARL Didier DUVAL**, sis Zone I Jambourt, 31550 MAZERES, en date du 2 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre la rénovation de la couverture, *52 rue de l'Hôtel de Ville (R 23)*, à 09270 MAZERES, *du mardi 15 novembre 2022 au jeudi 24 novembre 2022* ;

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit rue de l'Hôtel de Ville *pour la partie comprise entre le n° 52 et le n° 48*, et conformément au plan ci-joint *le mardi 15 novembre 2022 à partir de 8h00 et ce jusqu'au jeudi 24 novembre 17h00* ;

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par la SARL Didier DUVAL.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 3 novembre 2022.

Le Maire

Louis MARETTE

